



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Personnel titulaire et stagiaire de la FP - 2020 / 056

**ARRETE FIXANT LE TABLEAU DEFINITIF ANNUEL
DES AVANCEMENTS DE GRADES 2020 DU CADRE D'EMPLOI
DES AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES**

Le Maire de SAINT ANDRE DE L'EURE,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 92-850 du 28/08/1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

VU la délibération en date du 03/03/2020 fixant les ratios d'avancement de grade,

VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 13/02/2020,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

ART 1 : Le tableau annuel des avancements de grade au titre de l'année 2020 du cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles est arrêté définitivement comme suit :

Avancement au grade de :	Agent	Nomination possible à compter du
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	CRAVIC Christelle TRAJIN Andrée	1 ^{er} janvier 2020

ART 2 : La Secrétaire Générale est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera publié et notifié, en les formes prescrites.

L'intéressé(e) pourra effectuer, auprès du Tribunal Administratif (53 Avenue Gustave Flaubert - 76000 Rouen), un recours pour excès de pouvoir, dans les 2 mois de la notification de l'arrêté, dont une ampliation sera fournie au Receveur Municipal, à l'intéressé(e), au centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Eure.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ST ANDRE DE L'EURE, le 06/04/2020**

**Le Maire,
Franck BERNARD.**

Certifié exécutoire le présent arrêté

Publié le

